

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 novembre 2005

CP 05/11-03

TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE 40 CHAMBRES Centre Henri Cros COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunts présentée le 2 août 2005 par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destinés à la construction de 40 chambres pour le centre Henri Cros à Valence d'Agen.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 957 886 Euros fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLS	2 662 097 Euros
* Prêt Caisse d'Epargne	295 789 Euros
Total	2 957 886 Euros

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 2 957 886 Euros.

Prêt réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Les conditions actuelles de ce prêt sont les suivantes :

Montant	2 662 097 Euros
Taux d'intérêt actuariel	3,50%
Durée	30 ans
Différé d'amortissement	24 mois
Taux annuel de progressivité	0,00%
Périodicité des échéances	annuelle

Prêt réalisé auprès de la Caisse d'Epargne

Les conditions actuelles de ce prêt sont les suivantes :

Montant	295 789 Euros
Taux fixe	4,60%
Durée	30 ans

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 478 943 Euros, soit 50 % d'un montant global de 2 957 886 Euros répartie comme suit :

- 50 % d'un prêt de 2 662 097 € réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations soit 1 331 048,50 €,
- 50 % d'un prêt de 295 789 € réalisé auprès de la Caisse d'Epargne soit 147 894,50 €,

la commune de Valence d'Agen devant se porter garante à hauteur de 50% du solde des emprunts à souscrire.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention et les contrats de prêts correspondants.

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 novembre 2005

CP 05/11-03

TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE 40 CHAMBRES Centre Henri Cros COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, pour la construction de 40 chambres pour le centre Henri Cros à Valence-d'Agen, la garantie du département à hauteur de 50 %, soit 1 478 943 € d'un montant global de 2 957 886 € réparti comme suit :
 - 1 331 049,50 € pour un prêt PLS de 2 662 097 € réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 3,50 % sur une durée de 30 ans,
 - 147 894,50 € pour un prêt de 295 789 € réalisé auprès de la Caisse d'Epargne au taux de 4,60 % sur une durée de 30 ans ;
- Précise que la commune de Valence-d'Agen se porte garante à hauteur de 50 % du solde des emprunts à souscrire ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat.

Le Président,